



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

programmes

Question écrite n° 25852

Texte de la question

M. Jean-Pierre Giran attire l'attention de M. le secrétaire d'État aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat, aux professions libérales et à la consommation sur la création d'entreprise. En effet, la France possède quelques critères prépondérants à la création d'entreprise. Elle peut compter sur des systèmes de communication parmi les plus performants au monde, sur une main-d'œuvre qualifiée et productive et sur une vie économique régulée. Elle peut aussi se prévaloir depuis peu, grâce à l'action déterminée et volontaire du Gouvernement, d'un nouveau cadre législatif et fiscal qui facilite la création d'entreprise. Malgré cette situation favorable, le nombre des entreprises créées chaque année a tendance à stagner autour de 170 000 (250 000 avec les reprises d'entreprises). Les raisons susceptibles d'expliquer ce phénomène proviennent très certainement de blocages avant tout culturels et psychologiques : les Français n'ont pas suffisamment l'esprit d'entreprise. Développer cet esprit dès le plus jeune âge pourrait devenir une priorité. En dehors de quelques initiatives promues par des associations avec parfois le soutien des chambres de commerce et d'industrie, force est de constater que très peu de scolaires ou même d'étudiants sont sensibilisés à l'esprit d'entreprendre. C'est pourquoi il lui demande ses intentions en ce domaine et s'il a la volonté de créer, avec le ministre de la jeunesse, de l'Education nationale et de la recherche, un vaste mouvement de pédagogie à la création d'entreprise ou même de formation qui soit intégré aux programmes scolaires.

Texte de la réponse

Le Gouvernement est résolument déterminé à agir pour stimuler l'esprit d'entreprise des Français et notamment des plus jeunes. Ainsi, en accompagnement de la loi n° 2003-721 du 1er août 2003 pour l'initiative économique, un protocole d'accord visant à développer l'esprit d'entreprendre auprès des jeunes a-t-il été signé par le secrétariat d'État aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat, aux professions libérales et à la consommation. A cet effet, cinq priorités ont été définies : le lancement d'une campagne nationale de promotion de l'esprit d'entreprendre ; un recensement et une mutualisation des initiatives par l'observatoire des pratiques pédagogiques en entrepreneuriat ; l'organisation au niveau national d'un concours des meilleurs projets pédagogiques au sein de l'Education nationale ; l'intégration du thème de la création d'entreprise dans les dispositifs pédagogiques existants, par exemple au sein des lycées professionnels avec les projets pluridisciplinaires à caractère professionnel (PPCP) ; un accompagnement des enseignants par la formation et des actions de sensibilisation spécifiques. Le recensement des actions pédagogiques en entrepreneuriat par l'observatoire des pratiques pédagogiques en entrepreneuriat constitue l'action la plus avancée. Un peu plus d'une centaine d'actions recensées à la fois dans l'enseignement supérieur et dans le secondaire est déjà en ligne sur le site Internet www.entrepreneuriat.net. Au cours de l'année 2004, ce recensement va se poursuivre avec la mise en place, au sein de l'Education nationale, d'un concours national des meilleurs projets pédagogiques comme indiqué dans le protocole. Enfin, s'agissant des chiffres de la création d'entreprise, s'il est prématuré de tirer un bilan précis de la loi pour l'initiative économique, il semble d'ores et déjà acquis que les créations d'entreprise en France sont en nette progression au vu des dernières statistiques publiées par l'INSEE. En effet, en septembre 2003, 16 166 sociétés ex nihilo ont été créées, contre 12 944 en

septembre 2002, soit une augmentation de 25 %. Pour le 3e trimestre 2003, une progression de 13 % est enregistrée avec 46 066 créations, contre 40 648 pour le 3e trimestre 2002. Si les créations d'entreprise continuent au même rythme, l'objectif de création de 200 000 entreprises par an sera atteint, voire dépassé.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Giran](#)

Circonscription : Var (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25852

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : PME, commerce, artisanat, professions libérales et consommation

Ministère attributaire : PME, commerce, artisanat, professions libérales et consommation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 octobre 2003, page 7595

Réponse publiée le : 13 janvier 2004, page 372